



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3064

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Plan d'actions emploi insertion filières - Attribution de subventions de fonctionnement pour des actions en faveur du retour à l'emploi en direction de publics en insertion et prioritairement de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Glatard

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3064**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Plan d'actions emploi insertion filières - Attribution de subventions de fonctionnement pour des actions en faveur du retour à l'emploi en direction de publics en insertion et prioritairement de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Dans le cadre de l'orientation 1, "développer une offre d'insertion par l'entreprise", la Métropole construit des plans d'actions avec les filières prioritaires et porteuses d'emploi et soutient des projets innovants et efficaces de retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés.

La présente délibération a pour objet de présenter l'état d'avancement des plans d'actions conduits avec 3 filières prioritaires et de proposer l'attribution de financement aux structures portant des actions de retour à l'emploi, dans la filière numérique et au titre d'actions innovantes.

**I - État d'avancement des plans d'actions filières**

La Métropole a ciblé de manière prioritaire 3 filières porteuses d'emploi selon les critères suivants :

- filière relevant de ses propres compétences : services aux personnes âgées et en situation de handicap,
- filière ciblée dans un projet de développement économique stratégique : industrie du futur,
- filière relevant de projets transversaux stratégiques : numérique.

Il s'agit de construire avec chacune de ces filières les conditions pour sensibiliser, préparer et former les publics en insertion à rejoindre leurs métiers et de travailler avec les employeurs pour accueillir et intégrer au mieux ces publics dans une perspective d'emploi durable.

Ces plans d'actions sont construits en articulation forte entre les politiques d'insertion, de développement économique et les directions métiers concernées (pôle personnes âgées, personnes handicapées (PAPH), numérique, etc.). Ils sont déployés en partenariat étroit avec les branches professionnelles et les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle emploi, organismes paritaires collecteurs agréés - OPCA -, structures d'insertion, etc.).

**1° - Services aux personnes âgées et en situation de handicap**

D'ici 2040, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmentera de 30 % et le nombre de personnes de plus de 85 ans doublera. Ainsi la Métropole doit :

- répondre à la demande sociale de la population par des services de qualité et facilitant le maintien à domicile,
- répondre aux besoins de compétences des employeurs du secteur associatif ou privé qui rencontrent des difficultés de recrutement et de pérennisation dans les emplois,
- faciliter l'acquisition de compétences par les bénéficiaires du RSA pour leur permettre d'accéder à ces emplois,
- innover pour anticiper les besoins de demain.

Concernant le handicap, l'offre en hébergement sur la Métropole est importante (comparativement à d'autres territoires) et en fait ainsi un vivier d'innovation sociale et d'attractivité pour l'emploi.

Depuis plusieurs années, les services d'aide à domicile (SAAD) et les établissements ont fait l'objet de plans d'actions et de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conduits par différents acteurs du territoire. La création de la Métropole permet de mobiliser des leviers inédits jusqu'alors et vise à créer les conditions favorisant l'insertion ainsi que l'emploi vers les métiers de l'aide aux personnes via 4 axes forts :

- valoriser les métiers du domicile et des établissements (ex : trophées des services à la personne en Région Auvergne-Rhône-Alpes (SAPRA), etc.),
- mobiliser et accompagner les employeurs (ex : expérimenter une plateforme ressources humaines (RH) des SAAD, développer l'offre d'insertion par les entreprises via la Charte des 1 000 et les clauses d'insertion, développer l'accompagnement renforcé à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les diplômés d'accompagnement(e) éducatif et social et d'aide-soignant(e), etc.),
- mobiliser les bénéficiaires et les acteurs de l'insertion vers ces métiers (ex : actions proactives pour détecter les potentiels en amont et sécuriser les orientations et les parcours vers ces métiers),
- soutenir l'innovation sociale permettant l'insertion dans les SAAD et les établissements.

Ce plan d'actions insertion/emploi, co-piloté par le pôle PAPH et la direction de l'insertion et de l'emploi (DIE), s'articule avec le programme métropolitain des solidarités (PMS) et s'appuie fortement sur la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (approuvée par délibération séparée). Deux actions ont été soutenues en 2017 visant à expérimenter de nouveaux modes de faire, et ont permis de modéliser des parcours d'inclusion professionnelle en s'appuyant sur la motivation et l'appétence des candidats. La 2<sup>ème</sup> marche de ce plan structurant est l'expérimentation, par la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, d'une plateforme RH du SAAD qui est une attente forte du secteur.

## **2° - Industrie**

La Métropole est la 1<sup>ère</sup> agglomération industrielle française après Paris, avec près de 75 000 emplois répartis sur 2 900 sites industriels. Avec 4 grands sites industriels labellisés "vitrine de l'industrie du futur" sur le territoire (SNCF technicentre à Oullins, Air Liquide à Lyon, AREVA à Lyon et Gravotech à Rillieux la Pape), la capitalisation sur le socle industriel et l'accompagnement à la croissance des entreprises sont une priorité majeure d'une "métropole fabricante" inscrite dans la stratégie économique lyonnaise. Ceci étant, les industries connaissent de grosses difficultés de recrutement sur des métiers en tension qui n'attirent pas les demandeurs d'emploi malgré la possibilité de se former. La Métropole peut permettre de développer une meilleure attractivité des métiers de l'industrie en impulsant une mobilisation et une évolution des pratiques de recrutement des entreprises, et par une aide plus poussée à la recherche d'emploi qui favoriserait ainsi l'entrée en formation de bénéficiaires du RSA vers des opportunités d'embauche dans la filière.

Le plan d'actions de la filière se déclinera en 3 volets :

### **a) - En direction des conseillers RSA**

Un travail de sensibilisation et de communication auprès des conseillers permettra de détecter les personnes intéressées par ce secteur et en capacité de s'engager dans ces métiers. La Métropole travaille avec les différentes branches industrielles (métallurgie, textile, chimie et plasturgie) pour une meilleure connaissance du secteur par les conseillers professionnels. De nombreuses visites d'entreprises (ENGIE, RTE, etc.) sont organisées à compter d'octobre 2018 afin de sensibiliser progressivement les conseillers et leur faire découvrir les opportunités offertes par l'industrie et, notamment, les métiers de demain.

### **b) - En direction du public en insertion**

Le public connaît très peu les métiers proposés par l'industrie d'où le manque de candidature dans la filière. La Métropole travaille avec les branches professionnelles et leurs centres de formation professionnelle pour faire découvrir au public tous les avantages à travailler dans l'industrie. Une fois le public détecté et orienté, le suivi d'une formation est indispensable pour accéder à l'emploi dans ce secteur car les industries demandent des compétences plus spécifiques, notamment, liées à la digitalisation des métiers. Une action spécifique est par conséquent nécessaire à l'attention du public repéré et motivé par cette filière. Il est proposé de lancer une action de découverte de l'industrie et des métiers lors de différentes manifestations importantes, notamment, avec le salon Global industrie en mars 2019.

Une attention spécifique sera apportée à la présence de femmes dans ces différentes actions.

### **c) - En direction des entreprises**

Les pratiques de recrutement de nombreuses entreprises de l'industrie sont encore très fermées. Il est donc nécessaire de contribuer à faire évoluer le regard de ces entreprises envers le public en insertion, afin de les ouvrir à des recrutements différents et d'éviter un décalage entre les besoins RH des entreprises et les demandeurs d'emploi. En effet, le développement des nouvelles technologies et de nouveaux processus de fabrication dans l'industrie demandent l'acquisition de nouvelles compétences par la formation. La pénurie de main d'œuvre sur certains métiers et le recours de plus en plus fréquent à des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification de l'industrie (GEIQ) aide à ce changement de paradigme.

Le montage d'actions structurantes dans cette filière : la Métropole travaille avec ses partenaires, notamment, les branches professionnelles et les entreprises, afin de monter des parcours intégrés dans l'industrie pour le public en insertion. Un groupe de travail s'est constitué autour de petites et moyennes entreprises (PME) et de grands groupes de l'industrie pour mettre en œuvre cette démarche.

## **II - Le plan d'actions insertion emploi numérique et l'attribution d'une subvention dans ce cadre**

### **1° - Le plan d'actions insertion emploi numérique**

Le numérique est une filière à fort potentiel de recrutement, d'où les profils en insertion se sentent exclus. Or une partie d'entre eux est spontanément motivée par ces métiers et dispose des compétences pour parvenir à les exercer. La Métropole peut les y amener en facilitant leur entrée en formation, en impulsant une mobilisation et une évolution des pratiques de recrutement des entreprises, et par une aide plus poussée à la recherche d'emploi.

Les actions dans la filière numérique se déclinent en 3 volets :

#### **a) - En direction du public**

Un travail d'information et de communication est développé à l'égard des conseillers d'insertion, afin de leur permettre de détecter les personnes intéressées par ce secteur et capables de s'engager dans ces métiers. La Métropole travaille avec la Confédération des PME (CPME) Rhône (entité nouvelle économie) pour une meilleure connaissance du secteur du numérique par les conseillers professionnels, un atelier dédié à ce sujet a été organisé en juillet 2018 pour 20 participants.

Une fois le public détecté et orienté, le suivi d'une formation est indispensable pour accéder à l'emploi dans ce secteur. Or, l'accès aux formations du numérique s'avère très difficile pour le public en insertion, du fait de leur haut niveau de sélectivité et de la "mise en compétition" avec du public hors insertion. Même le public doté d'un bon niveau technique a beaucoup de difficulté à y entrer, à cause du manque d'expérience dans ce domaine, des curriculum vitae (CV) moins valorisants que d'autres candidats, ou du manque de confiance en soi à l'oral. Une action spécifique est par conséquent nécessaire à l'attention du public repéré et motivé par cette filière.

En parallèle, la MDEF propose une 2<sup>ème</sup> édition de la "Semaine de l'emploi et du numérique" du 26 au 30 novembre 2018, élargie au territoire de l'agglomération, en partenariat avec la Métropole. Des ateliers découverte métier, un forum des formations, des ateliers de code informatique, etc., seront proposés à un large public sur un territoire dont les publics en insertion.

Une attention spécifique sera apportée à la présence de femmes dans ces différentes actions.

#### **b) - En direction des entreprises**

Les pratiques de recrutement de nombreuses entreprises du numérique sont encore très fermées et basées sur leur réseau. Il est nécessaire de contribuer à faire évoluer le regard de ces entreprises envers le public en insertion, afin de les ouvrir à des recrutements différents. La pénurie de main d'œuvre sur certains métiers aide à ce changement de paradigme.

À ce titre, un groupe d'échanges pilote sera proposé aux responsables des ressources humaines du secteur, dans le cadre de la semaine de l'emploi et du numérique en novembre 2018, en partenariat avec la MDEF et la CPME Rhône. Son objectif sera de prouver aux entreprises l'intérêt de recruter au-delà de leurs réseaux traditionnels, afin de trouver les collaborateurs dont elles ont besoin, dans une logique gagnant-gagnant.

**c) - Le montage d'actions structurantes dans cette filière**

La Métropole travaille avec ses partenaires, notamment, les OPCA, financeurs de la formation professionnelle, afin de monter des parcours de formation dans les métiers du numérique, à destination de publics en insertion.

Une 1<sup>ère</sup> expérimentation, appelée "développeurs de talents", est menée avec succès depuis fin 2017 : 14 personnes, toutes bénéficiaires du RSA, ont été formées au métier de développeur web, en partenariat avec le Fond assurance formation ingénierie étude conseil (FAFIEC) (OPCA du numérique, qui a financé le contrat de professionnalisation), Simplon (école de code informatique) et Pôle emploi (qui a financé la 1<sup>ère</sup> partie de la formation). Dans le cadre de cette expérimentation, la Métropole a apporté un accompagnement sous forme de coaching pour le public, afin d'aider les apprenants à reprendre confiance en eux et à trouver des entreprises pour des contrats de professionnalisation. Onze personnes sur les 14 sont actuellement en entreprise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation et ont de grandes chances d'accéder à un emploi pérenne à l'issue de leur formation.

La Métropole participe au montage d'une nouvelle formation de ce type, avec les mêmes partenaires, sur le métier de technicien informatique, qui débutera en novembre 2018. Elle sera de nouveau destinée au public en insertion, prioritairement bénéficiaire du RSA. La formation est toujours financée par le FAFIEC et Pôle emploi, et la Métropole apportera de nouveau une action de coaching pour accompagner les stagiaires apprenants vers une reprise d'emploi durable.

**2° - L'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet d'aide au retour à l'emploi dans la filière du numérique "DigiJob"**

La Métropole ambitionne d'aider le public en insertion, qui souhaite s'orienter vers les métiers du numérique et qui en a les capacités, à intégrer des formations dans ce domaine. Il est proposé de soutenir un parcours vers la formation et l'emploi dédié au public en insertion, proposé par l'association Objectif pour l'emploi (OPE).

L'association OPE, basée à Lyon, est un organisme d'accompagnement qui œuvre pour l'orientation, l'insertion et la reconversion professionnelle. Fondée par une équipe d'ingénieurs, elle s'attache plus particulièrement à promouvoir les métiers scientifiques et techniques et l'égalité filles/garçons dans ces métiers. Elle est conventionnée par la Métropole pour accompagner des bénéficiaires du RSA diplômés dans le cadre de la référence de parcours. Elle travaille également à valoriser les métiers scientifiques, dont les métiers du numérique, auprès de collégiens et lycéens, et à l'insertion professionnelle de doctorants.

Du fait de sa double compétence, dans la filière numérique et dans le domaine de l'insertion, l'association OPE est un partenaire pertinent dans le cadre du plan d'actions insertion emploi numérique de la Métropole.

L'association propose un projet de parcours vers l'emploi dans le domaine du numérique intitulé "DigiJob". Cette initiative comprend :

- des actions pour favoriser la confiance en soi et la remobilisation du public, indispensables pour construire et suivre un projet professionnel. Ces actions passent par des ateliers collectifs et du coaching individuel. Les ateliers collectifs sont au nombre de 5, animés par une équipe pluridisciplinaire qui mobilise un coach, des formateurs en insertion professionnelle membres du réseau de l'association OPE, des intervenants Pôle emploi, des professionnels du numérique membres du réseau de l'association OPE, le FAFIEC, L-Digital et l'association Les Pivoteurs. Le coaching est ensuite réalisé de manière individuelle, durant tout le parcours et une fois la personne entrée en formation ou mise à l'emploi, afin de sécuriser son intégration professionnelle,
- une aide à la précision du projet professionnel par une meilleure connaissance des métiers du numérique, sous forme d'ateliers collectifs avec des professionnels du secteur,
- une aide à la recherche d'une formation ou d'un emploi dans le secteur numérique, à travers un club emploi numérique et un parrainage individuel par des professionnels de la filière. L'association OPE mobilisera un parrain par personne suivie, issu de son réseau de professionnels, et organisera en parallèle des clubs emploi hebdomadaires avec l'ensemble du groupe, pour approfondir la connaissance de ce secteur professionnel et améliorer collectivement les techniques de recherche d'emploi, grâce à l'émulation du groupe et à l'intervention de professionnels extérieurs, membres du réseau de l'association OPE.

Le suivi est prévu sur 3 mois de manière intensive, puis dans les 6 mois qui suivent l'entrée en formation ou en emploi, afin d'éviter les abandons et de favoriser le retour vers un emploi pérenne. La cheffe de projet de l'association OPE assure la coordination de l'action et le suivi en continu du public.

L'objectif est l'entrée en formation ou le retour à l'emploi de 75 % du public concerné.

Elle concernera 3 sessions de 12 personnes en 2019, soit 36 personnes accompagnées. L'action est co-financée par des entreprises (essentiellement des secteurs techniques et numériques), selon le plan de financement suivant.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	3 000	Métropole de Lyon	21 600
services extérieurs	6 000	autres produits (entreprises)	10 400
rémunération intermédiaire	12 560		
charges de personnel	10 440		
<b>Total</b>	<b>32 000</b>	<b>Total</b>	<b>32 000</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 21 600 € à l'association OPE pour le financement de l'action "DigiJob".

### III - Attribution d'une subvention à l'association 10 pour 10 dans le cadre d'une action innovante pour le retour à l'emploi de publics en insertion

L'association 10 pour 10 a été créée en 2017 par des chefs d'entreprises de très petites entreprises (TPE) et PME dans le double objectif de contribuer à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, et de répondre aux problématiques de recrutement des entreprises. Elle intervient pour le moment sur la Commune de Vaulx en Velin.

L'association crée des passerelles entre le public en recherche d'emploi, actif dans des clubs sportifs ou des associations, et des entreprises en recherche de main d'œuvre. Elle permet au public de valoriser et transférer les compétences acquises dans l'engagement bénévole et sportif, principalement le savoir-être : ponctualité, responsabilité, esprit collectif, implication, persévérance. En 2017, elle a accompagné 82 personnes, dont 40 ont trouvé un emploi.

L'action de l'association 10 pour 10 est innovante à plusieurs titres :

- elle est créée et dirigée par des chefs d'entreprise, en prise avec le territoire, dans un double objectif d'utilité économique et sociale,
- elle permet au public de mettre en avant les compétences et le savoir-être au-delà du diplôme, et parie sur la transférabilité des compétences acquises dans l'engagement sportif et associatif. Elle répond par ce biais à la problématique du public peu ou pas diplômé, dont le CV ne reflète pas l'ensemble des compétences, et à la demande croissante de certaines entreprises, confrontées à des difficultés de recrutement, de trouver des personnes motivées, qu'elles peuvent ensuite former en interne,
- elle assure un suivi long (entre 6 mois et 2 ans) des personnes recrutées, rassurant ainsi les entreprises, en les aidant dans l'accueil et l'intégration du public en insertion. Ce suivi sécurise la reprise d'emploi du public concerné et aide à accéder à une insertion professionnelle durable.

L'accompagnement se fait en 4 étapes :

- détection du public dans les structures associatives et les clubs sportifs, en partenariat avec ces derniers,
- inclusion sociale : renforcement des compétences du public pour sa recherche d'emploi, CV, lettre de motivation, aide à l'orientation professionnelle,
- intégration professionnelle : recrutement en entreprise, grâce à un réseau d'entreprises partenaires en recherche de candidats et prêtes à former les personnes recrutées,
- fidélisation : le recrutement est sécurisé par le suivi du candidat dans l'emploi, l'entreprise est rassurée, le candidat a plus de chance d'être maintenu dans l'emploi.

Forte de ses 1<sup>ers</sup> résultats, et après avoir testé sa méthode d'accompagnement, l'association 10 pour 10 souhaite développer son activité en 2019 sur la Conférence territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, et accompagner 100 candidats, avec un objectif de 75 % de retour à l'emploi.

La Métropole souhaite financer son programme d'actions au croisement entre ses politiques en faveur du sport et de l'insertion.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	24 226	vente de produits et prestations de service	3 280
services extérieurs	9 512	autres produits (principalement cotisations entreprises)	34 964
rémunération intermédiaire	5 540	Subventions :	
charges de personnel	35 966	État	2 000
emplois et contributions volontaires en nature	1 771	Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 000
		Commune Vaulx en Velin	5 000
		Métropole de Lyon au titre des politiques d'insertion	15 000
		Métropole de Lyon au titre de la politique des sports	10 000
		emplois et contributions volontaires en nature	1 771
<b>Total</b>	<b>77 015</b>	<b>Total</b>	<b>77 015</b>

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association 10 pour 10 pour le déploiement de son action sur la CTM Rhône-Amont ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 46 600 €, selon la répartition suivante :

- 21 600 € au profit de l'association OPE,
- 25 000 € au profit de l'association 10 pour 10,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations OPE et 10 pour 10 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 46 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2018 et suivants - chapitre 017 - opération n° P36O5133.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**